



**ARRETE ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE
ANNEE 2023**

Le Maire de la Ville des Abymes,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la fonction publique, notamment les articles L522-10 à L522-14 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2006-1391 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;
- Vu la délibération en date du mardi 20 juillet 2010 le tableau de promus-promouvables ;
- Vu l'arrêté n°23-101 du 11 octobre 2023 portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, volet avancement de grade ;

ARRÊTÉ**ARTICLE 1 :**

Le Tableau annuel d'avancement au grade Brigadier Chef Principal de Police Municipale est fixé comme suit pour l'année 2023.

NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET
Mme GOBARDHAN Djémila Séphora	Brigadier	01/01/2023
Mr MIRVAL Mickaël Jérôme	Brigadier	01/01/2023
Mr NAVIS Sylvio Fabrice	Brigadier	01/01/2023
Mr ARCHIMEDE Mickaël Frédéric	Brigadier	01/01/2023

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Inscrits	01	3

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville des Abymes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe pour communication.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Abymes, le
Le Maire

Eric JALTON



Publié le : 18 JUN 2024